

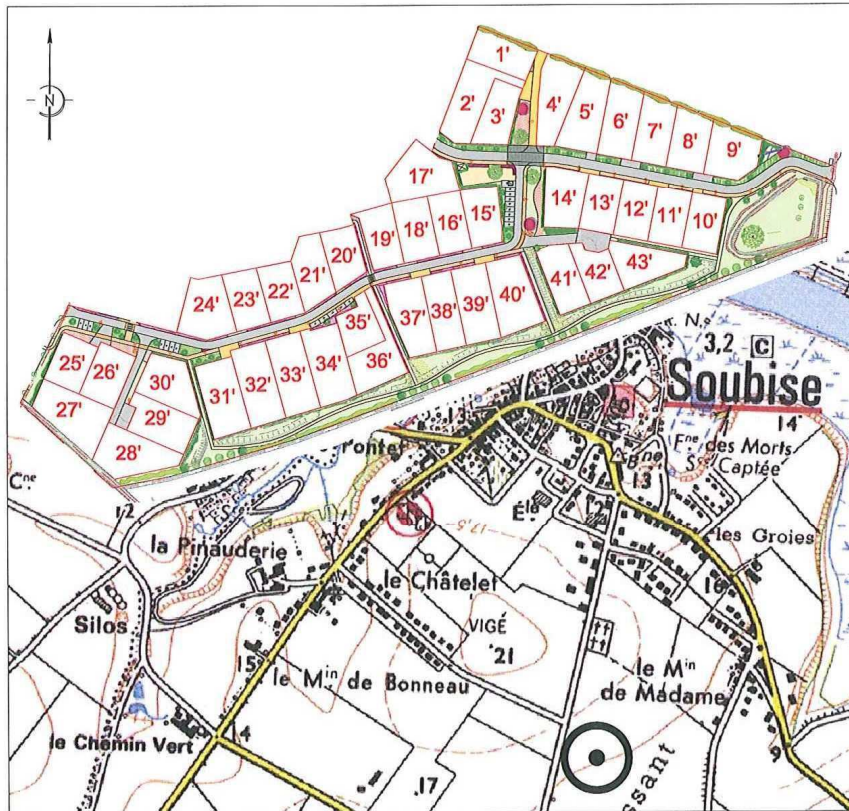
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

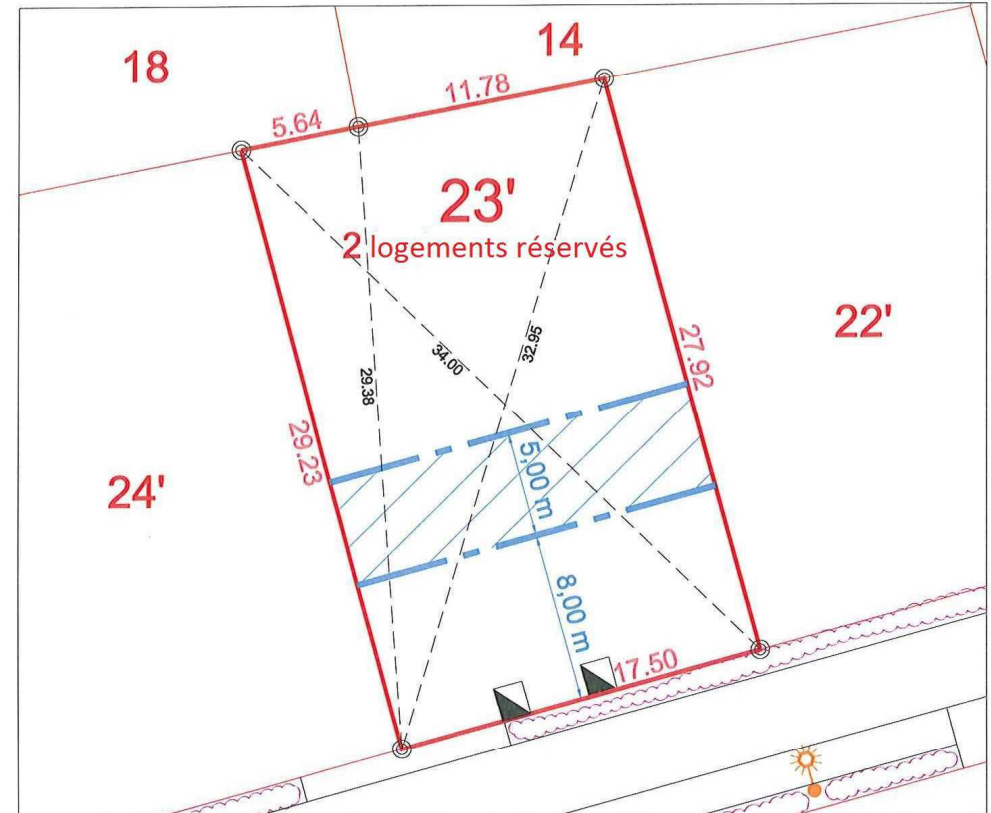
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 23'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Candélabre
- Emprise du lot

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 498 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 200 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 833

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

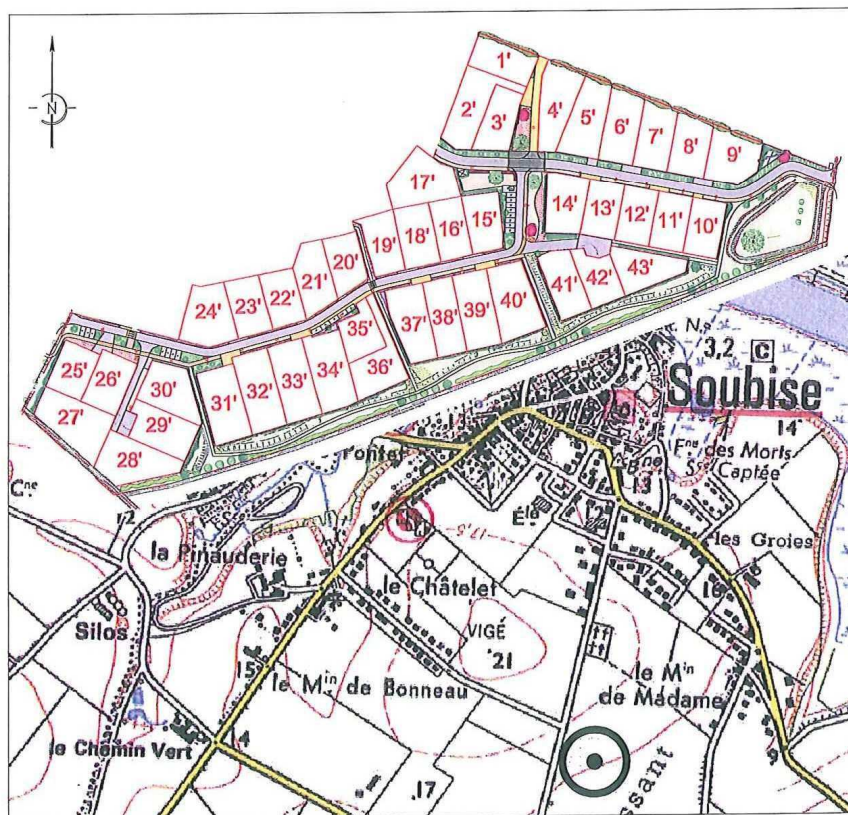
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004



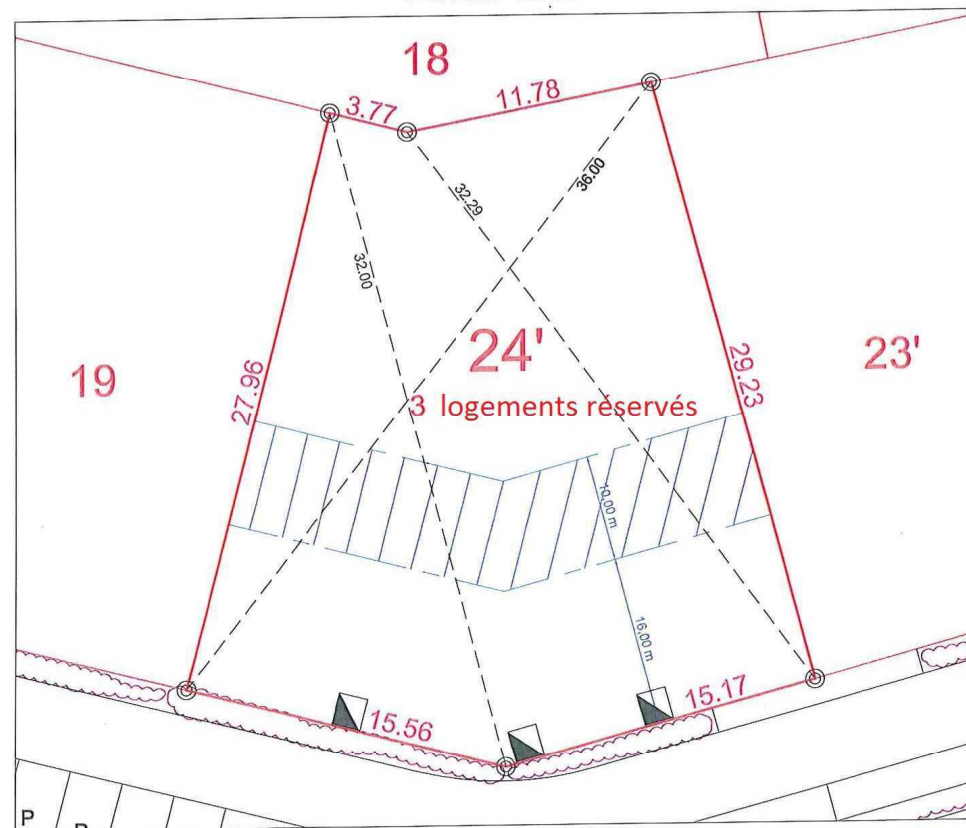
SIT&A CONSEIL
4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 24'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Emprise du lot

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 670 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 300 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 834

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

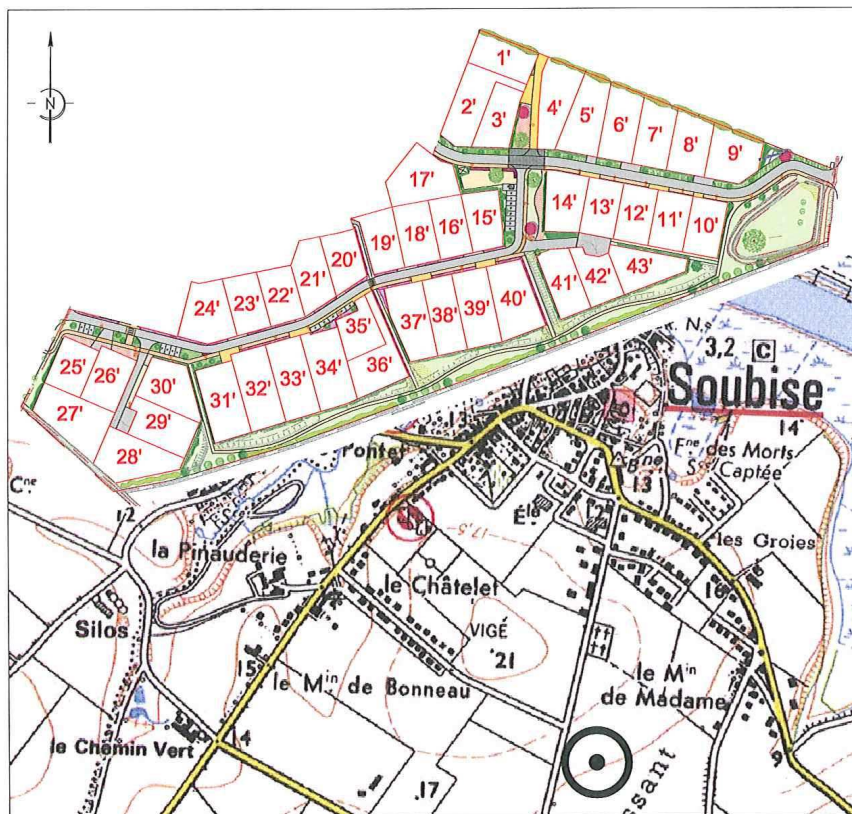
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL
4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

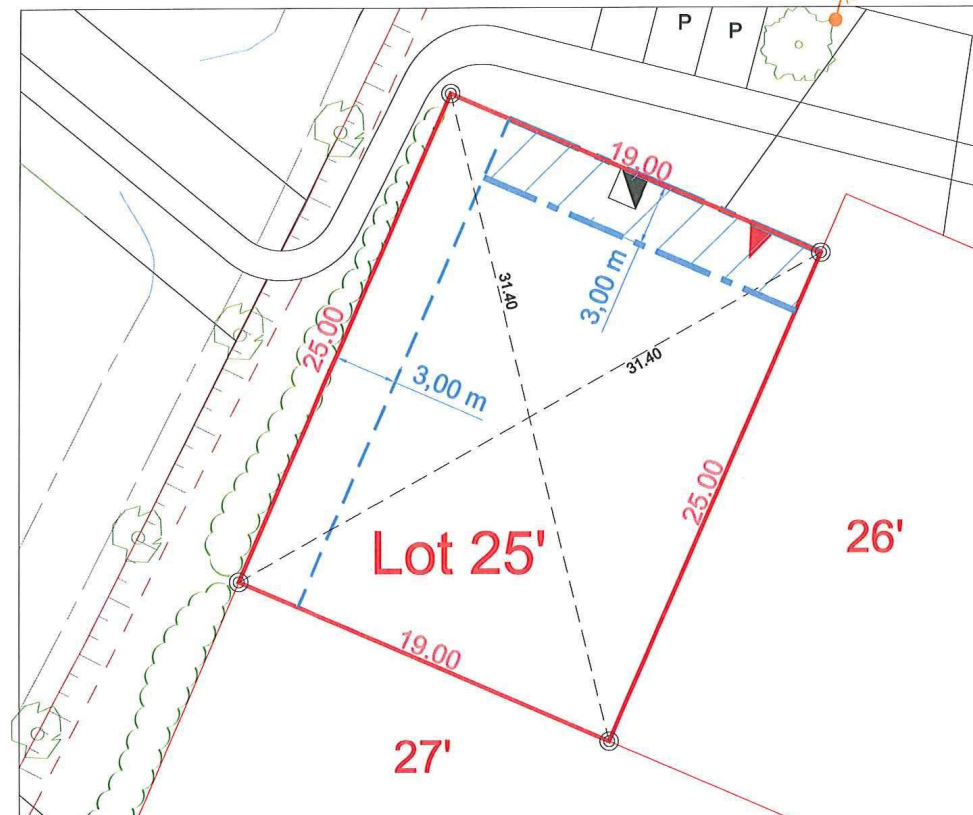
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 25'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

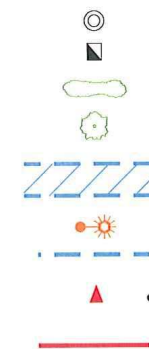
Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Arbre
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Candélabre
- Marge de recul de la construction
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot



CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 475 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 190 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 835

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

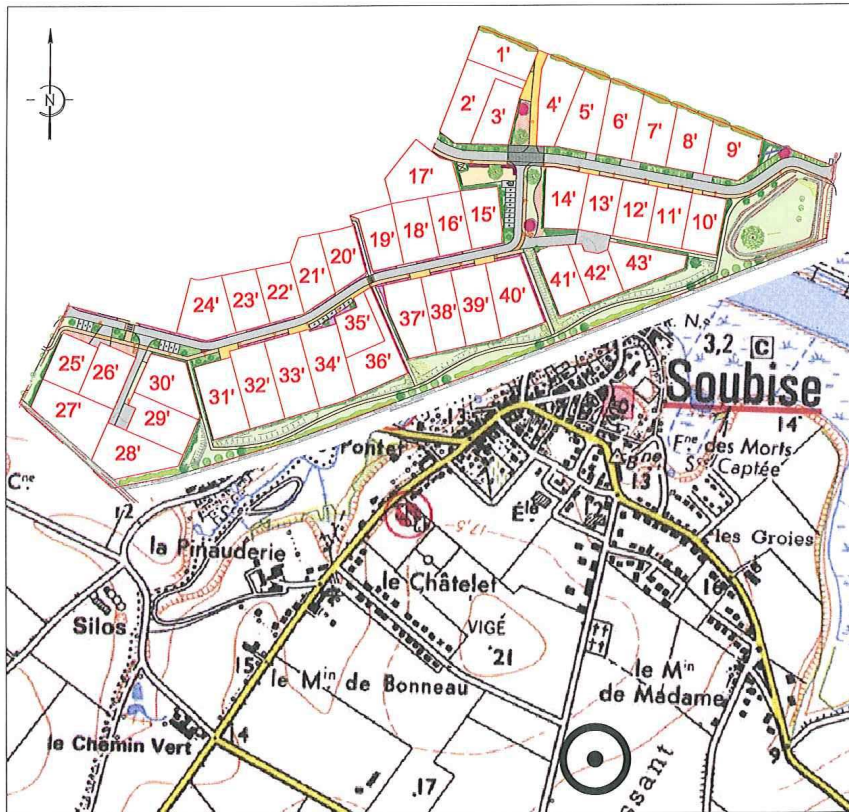
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

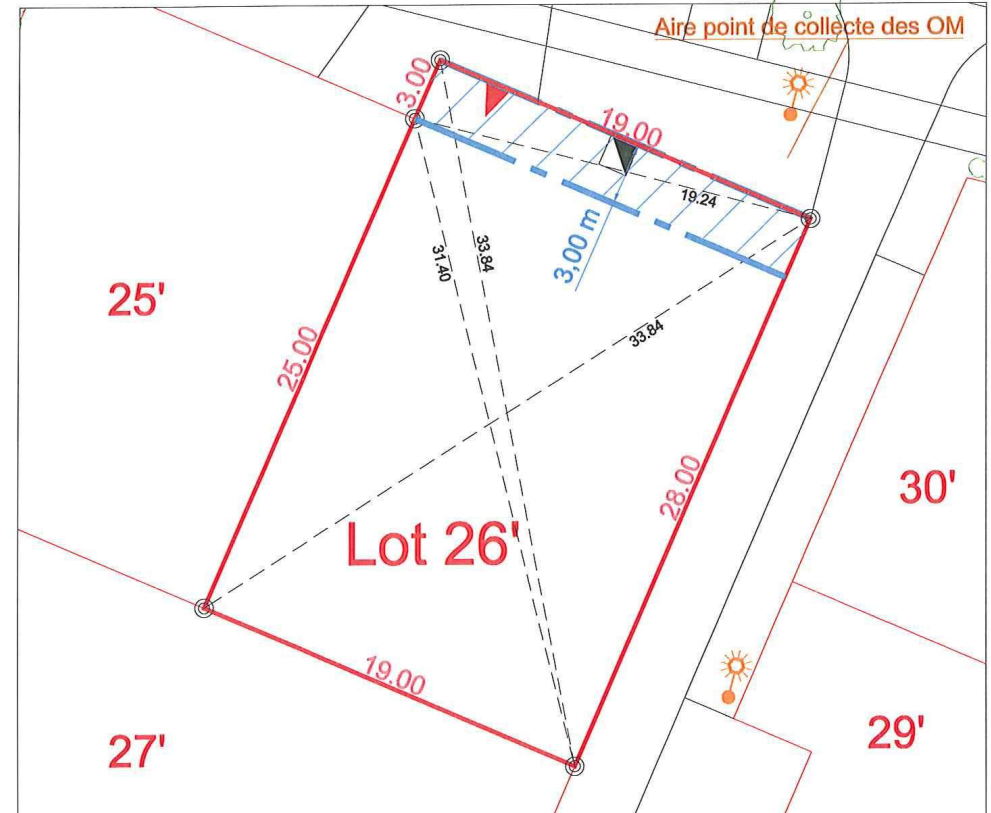
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 26'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Arbre
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Candélabre
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 532 m²
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 212 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 836

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

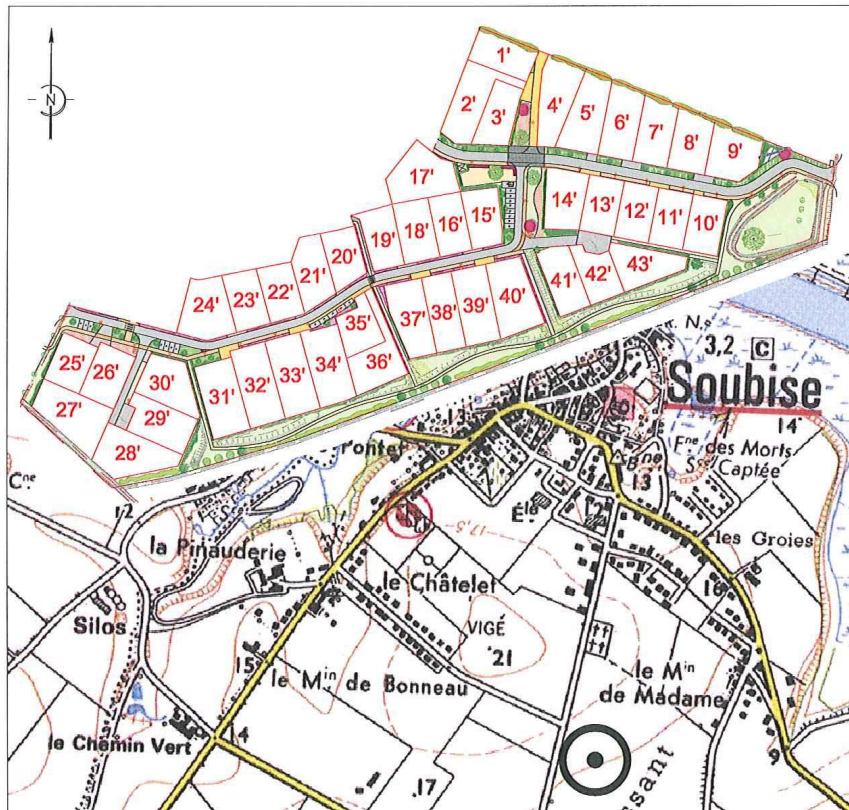
COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT & A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

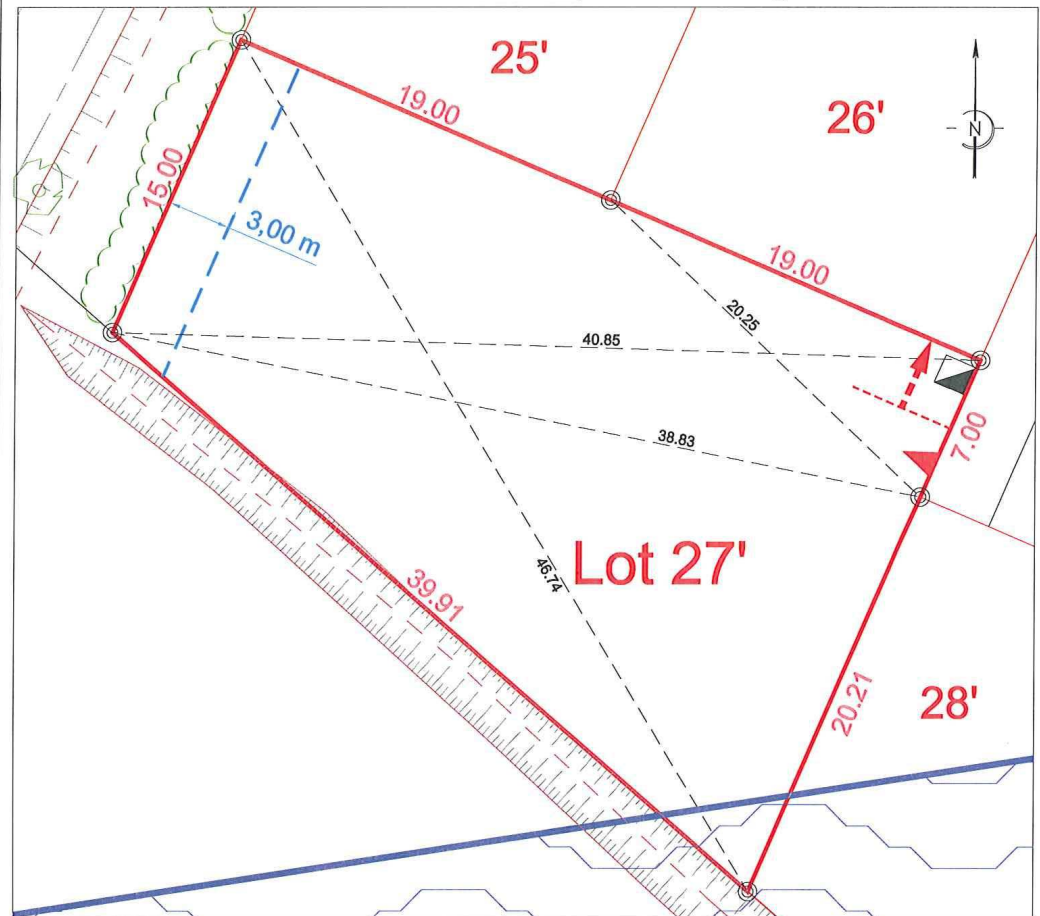
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www.siteaconseil.fr

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 27'

Echelle 1/250

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Arbre
- Marge de recul de la construction
- PLU zone ponctuellement humide
- Translocation admise en façade de l'accès au lot
- Emprise du lot

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 802 m²

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 320 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 837

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :